

TABLE DES MATIÈRES

1 643-09/Art.7; 675-10/Art.2 679-10/Art.3; 688-11/Art.4, 773-16/Art.2	DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES	1
	1.1 Titre et numéro du règlement.....	1
	1.2 Abrogation des règlements antérieurs	1
	1.3 But du règlement.....	1
	1.4 Entrée en vigueur	1
	1.5 Territoire et personnes touchés.....	1
	1.6 Validité	1
	1.7 Interprétation des titres, tableaux, croquis et symboles	2
	1.8 Interprétation générale du texte	2
	1.9 Unité de mesure	2
	1.10 Terminologie (296-94/Art.1; 438-00/Art. 2, 453-01/Art. 4; 532-04/Art. 2 et 3; ...)	2
2 617-07/Art.2; 717-13/Art.2	CLASSIFICATION DES USAGES	29
	2.1 Mode de classification	29
	2.2 Description des usages (342-96/Art. 1; 349-97/Art. 1; 594-06/Art. 2..)	30
3 532-04/Art. 8	PLAN DE ZONAGE	43
	3.1 Répartition du territoire municipal en zones	43
	3.2 Codification des zones	43
	3.3 Limites et interprétation des zones.....	44
4	GRILLE DES USAGES ET DES SPÉCIFICATIONS	45
	4.1 Grille des usages.....	45
	4.2 Grille des spécifications	46
5	DISPOSITIONS GÉNÉRALES À TOUTES LES ZONES	49
	5.1 Constructions et usages autorisés dans toutes les zones	49
	5.2 Forme de bâtiment prohibée	49
	5.3 Usage prohibé de certaines constructions	49
	5.4 Véhicule motorisé servant d'habitation et roulotte.....	50
	5.5 Déplacement d'un bâtiment.....	50
	5.6 Démolition d'un bâtiment.....	50
6 548-04/Art 7	NORMES D'OCCUPATION DES BÂTIMENTS	51
	6.1 Changement d'usage	51
	6.2 Occupation mixte d'un bâtiment	51
	6.2.1 Usage habitation dans les bâtiments mixtes.....	51
	6.2.2 Nombre de logements dans les bâtiments mixtes	52
	6.3 Location d'une chambre à l'intérieur des habitations	52
	6.4 Location de chambres à l'intérieur des habitations collectives.....	52
	6.5 Usage complémentaire de type professionnel autorisé à l'intérieur d'une résidence	52
	6.5.1 Restrictions applicables aux usages complémentaires de type professionnel autorisés à l'intérieur d'une résidence	53

	6.6	Service de garde en milieu familial à l'intérieur d'un logement	53
453-01/Art 5	6.7	Logement parental	53-A
	7	NORMES D'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	54
	7.1	Dispositions générales	54
519-03/Art.3; 643-09/Art. 8	7.2	Marge de recul avant minimale/maximale (383-98/Art. 2; 484-02/Art. 2...)	54
	7.2.1	Application de la marge de recul avant pour les terrains d'angle, transversaux et transversaux d'angle	54-A
453-01/Art.6	7.2.2	Marge de recul avant minimale entre deux bâtiments existants.....	55
	7.2.3	Marge de recul avant minimale à la suite d'un bâtiment existant	55
453-01/Art 7	7.2.4	Marge de recul avant maximale entre deux bâtiments existants.....	55-A
643-09/Art.9	7.3	Marge de recul arrière	56
	7.3.1	Application de la marge de recul arrière pour les terrains triangulaires.....	57
	7.3.2	Marge de recul arrière adjacente à une voie ferrée ou à une autoroute	58
	7.3.3	Marge de recul arrière particulière	58
383-98/Art. 3;643-09/Art..10	7.4	Marge de recul latérale	58
	7.4.1	Application pour terrain d'angle	61
	7.4.2	Application pour bâtiment jumelé.....	61
	7.4.3	Application pour bâtiments contigus	62
	7.4.4	Marge de recul latérale adjacente à une voie ferrée ou à une autoroute	62
	7.4.5	Marge de recul latérale particulière	62
	7.5	Implantation sur lot ou terrain dérogatoire	62
	8	ÉDIFICATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL	63
	8.1	Coefficient d'occupation du sol minimal/maximal	63
	8.2	Superficie de plancher minimale/maximale (342-96/Art. 2; 383-98/Art. 4;	63
		502-03/Art.2;643-09/Art..11; 813-19/Art. 5)	63
	8.3	Superficie de construction au sol (342-96/Art. 3; 383-98/Art. 5;	69-B
		502-03/Art.3;643-09/Art..12; 813-19/Art. 6)	69-B
383-98/Art. 6;643-09/Art.13	8.4	Façade avant minimale	76
	8.5	Aire d'agrément minimale.....	78
	8.6	Hauteur minimale mètre/étage	79
	8.7	Hauteur maximale mètre/étage	80
	8.8	Architecture, symétrie et apparence extérieure	80
	8.9	Revêtement extérieur	80
643-09/Art.14;813-19/Art. 7	8.9.1	Matériaux de revêtement extérieur	80
	8.9.2	Entretien des murs extérieurs.....	81-A
	8.9.3	Délai de finition des murs extérieurs des bâtiments principaux.....	81-A
	8.10	Revêtement extérieur des fondations.....	81-A
	8.11	Mode d'implantation.....	81-A
	9	BÂTIMENTS ACCESSOIRES	83
409-99/Art.8;826-20/Art. 5	9.1	Dispositions générales	83
	9.2	Garage privé et abri d'auto incorporé au bâtiment principal.....	83
	9.3	Garage privé séparé du bâtiment principal	84
	9.3.1	Implantation d'un garage privé séparé du bâtiment principal	84
409-99/Art.3	9.3.2	Superficie et nombre maximal de garage privé séparé du bâtiment principal	84
465-02/Art.2	9.3.3	Hauteur maximale du garage privé séparé du bâtiment principal	84
	9.4	Garage privé attenant au bâtiment principal	85
	9.4.1	Implantation d'un garage privé attenant au bâtiment principal	85

409-99/Art.5	9.4.2	Superficie et nombre maximal de garage privé attenant au bâtiment principal	85
	9.4.3	Hauteur maximale du garage privé attenant au bâtiment principal	85
	9.5	Abri d'auto	86
	9.5.1	Implantation des abris d'auto.....	86
	9.5.2	Superficie et nombre maximal des abris d'auto	86
	9.5.3	Hauteur maximale de l'abri d'auto	86
409-99/Art.6	9.6	Nombre et superficie totale maximale des bâtiments accessoires	86-A
	9.6.1	Normes générales	86-A
465-02/Art.3	9.6.2	Normes particulières	86-A
	9.7	Bâtiment accessoire autre que garage privé et abri d'auto.....	87
	9.7.1	Implantation d'un bâtiment accessoire à l'exception des garages privés et abris d'auto	87
	9.7.2	Superficie et nombre maximal (à l'exception des garages privés et abris d'auto) ..	87
	9.7.3	Hauteur maximale	88
482-02/Art.5	9.8	Gazebo, kiosque à aire ouverte et cabanon de piscine	88
409-99/Art.7	9.9	Serre privée	88
	9.10	Kiosque de vente de produits agricoles	89
	9.11	Revêtement extérieur	90
296-94/Art. 2	9.12	Bâtiment accessoire pour l'élevage récréatif (621-07/Art. 2)	90
	9.12.1	Cour d'exercice	90-A
	9.12.2	Implantation d'un bâtiment accessoire pour l'élevage récréatif	90-A
621-07/Art. 3	9.12.3	Zone tampon	90-A
621-07/Art. 4	9.12.4	Superficie et nombre maximal de bâtiment accessoire pour l'élevage récréatif ...	90-A
	9.12.5	Hauteur maximale d'un bâtiment accessoire pour l'élevage récréatif	90-A
	9.12.6	Disposition des fumiers et des objets accessoires à l'élevage récréatif	91
621-07/Art. 5	9.12.7	Utilisation et transformation d'un bâtiment accessoire pour l'élevage récréatif.....	91
	10	CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES	92
	10.1	Piscine creusée et hors-terre	92
	10.1.1	Localisation	92
	10.1.2	Clôture de sécurité pour piscine creusée.....	93
	10.1.3	Clôture pour piscine hors-terre	93
	10.1.4	Promenade et plate-forme.....	94
	10.1.5	Vidange de la piscine	94
	10.1.6	Équipements de filtration et thermo-pompes	94
	10.2	Piscine intérieure	95
	10.3	Antennes	95
	10.4	Foyers extérieurs	96
	10.5	Thermo-pompe	96
	10.6	Éolienne	96
	11	CONSTRUCTIONS ET USAGES TEMPORAIRES.....	97
	11.1	Dispositions générales	97
	11.2	Abris d'hiver pour auto et portes d'entrée	97
	11.3	Clôtures à neige	97
	11.4	Bâtiments temporaires pour la vente immobilière	98
	11.5	Bâtiments temporaires pour la construction	98
	11.6	Vente extérieure d'arbres de Noël et de décos de Noël	98
	11.7	Café-terrasse	99
453-01/Art 9	11.8	Bâtiments temporaires pour la vente et l'étalage extérieurs de produits saisonniers	99

	12	COUR ET TRIANGLE DE VISIBILITÉ	100
675-10/Art. 3	12.1	Cours avant	100
	12.1.1	Portion de la cour avant située derrière	
	12.1.2	l'alignement de la façade arrière du bâtiment principal	101
364-97/Art. 1	12.2	Portion de la cour avant située derrière	
	12.2.1	l'alignement de la façade avant du bâtiment principal.....	102
	12.2.2	Cours latérales	102
	12.2.3	Dispositions générales	102
	12.2.4	Dispositions particulières.....	103
	12.3	Cours arrière.....	103
	12.4	Triangle de visibilité.....	104
	13	AMÉNAGEMENT DE TERRAIN	105
532-04/Art 4-5	13.1	Aménagement des aires libres	105
	13.2	Aménagement de la cour avant.....	105
	13.3	Normes relatives aux arbres	105
	13.3.1	Plantation d'arbres	105
	13.3.2	Restriction pour certaines espèces d'arbres	106
453-01/Art 8; 813-19/Art. 8	13.3.3	Abattage d'arbres	106
453-01/Art 8	13.3.4	Protection des arbres lors de travaux	106-A
	13.4	Clôtures et murets.....	106-B
	13.4.1	Calcul de la hauteur	106-B
	13.4.2	Matériaux utilisés	109
	13.4.3	Localisation et hauteur	110
	13.5	Les haies.....	113
	13.6	Murs de soutènement	113
	13.6.1	Matériaux autorisés	113
	13.6.2	Localisation	114
	13.6.3	Hauteur	114
	13.7	Talus.....	115
	13.8	Remblai	115
798-18/Art 2	13.9	Déblai	115
	14	ENTRÉES CHARRETIÈRES, STATIONNEMENTS ET AIRES DE CHARGEMENT	116
397-97/Art.2	14.1	Entrées charretières.....	116
623-08/Art.2	14.1.1	Aménagement des entrées charretières.....	116
	14.1.2	Localisation des entrées charretières	116
	14.1.3	Dimension des entrées charretières	117
	14.1.4	Nombre d'entrée charrière.....	117
521-03/Art.2; 643-09/Art.15	14.2	Stationnement	118
	14.2.1	Dispositions générales	118
	14.2.2	Dispositions générales sur la localisation du stationnement	118
	14.2.3	Emplacement des aires de stationnement.....	118
	14.2.4	Allées de circulation du stationnement	123-A
	14.2.5	Dimension des cases et des allées de stationnement	124
	14.2.6	Revêtement des surfaces des aires de stationnement	126
	14.2.7	Drainage des aires de stationnement	126
	14.2.8	Bordure de l'aire de stationnement.....	126
	14.2.9	Aménagement paysager en bordure de la voie de circulation publique	126

14.2.10	Nombre de cases requis	127
14.3	Aire de chargement et déchargement.....	130
14.3.1	Dispositions générales	130
14.3.2	Localisation des aires de chargement et déchargement.....	130
14.3.3	Dimension des aires de chargement et déchargement.....	130
14.3.4	Tenue des aires de chargement et déchargement	130
15	AFFICHAGE	131
15.1	Dispositions générales	131
15.2	Calcul de la superficie d'affichage des enseignes.....	131
15.3	Type d'affiches et d'enseignes prohibées dans toutes les zones	133
15.4	Localisation prohibée des enseignes	134
15.5	Enseignes et affiches ne nécessitant pas un certificat d'autorisation	134
15.6	Enseignes et affiches nécessitant un certificat d'autorisation	136
15.6.1	Enseigne d'identification résidentielle	136
15.6.2	Enseigne pour futur projet de construction	136
15.6.3	Enseignes sur auvent et posées à plat sur un bâtiment.....	137
15.6.4	Enseignes projectives	138
15.6.5	Enseignes supportées par une structure indépendante (707-12, art. 2 et 3)	140
15.7	Nombre d'enseigne	144-B
15.8	Éclairage des enseignes.....	145
15.9	Alimentation électrique.....	146
15.10	Entretien et permanence des enseignes	146
15.11	Cessation d'un usage	146
15.12	Panneaux-réclame.....	146
15.12.1	Localisation des panneaux-réclame	146
15.12.2	Dimension d'un panneau-réclame	146
15.12.3	Normes de construction d'un panneau-réclame.....	147
15.12.4	Éclairage d'un panneau-réclame	147
15.12.5	Alimentation électrique d'un panneau d'affichage	147
16	ÉTALAGE ET ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	148
16.1	Dispositions générales à l'entreposage extérieur.....	148
16.2	Hauteur de l'entreposage extérieur.....	148
16.3	Isolement visuel de l'entreposage extérieur.....	149
16.4	Entreposage relié aux usages agricoles	150
16.5	Entreposage extérieur de véhicules et équipement	150
16.6	Entreposage et stationnement de véhicules récréatifs	150
16.7	Entreposage extérieur du bois de chauffage	151
16.8	Étalage extérieur	151
16.9	Machine distributrice à l'extérieur des bâtiments	152
17	MAISONS MOBILES	153
17.1	Implantation des maisons mobiles	153
17.2	Plate-forme	153
17.3	Fondations.....	154
17.4	Ancrage.....	154
17.5	Jupe de vide sanitaire	154
17.6	Dispositifs de transport	154
17.7	Garage privé	154

17.8	Bâtiments accessoires et annexes	155
17.9	Agrandissement de maison mobile	155
17.10	Écran tampon aux limites de la zone de maison mobile	155
18	RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA CONSTRUCTION OU CERTAINS USAGES À PROXIMITÉ DES COURS D'EAU PROTÉGÉS.....	156
18.1	Dispositions applicables au littoral.....	156
18.2	Dispositions applicables à la rive	156
18.3	Dispositions applicables à l'environnement riverain.....	158
18.3.1	Travaux, constructions et usages autorisés.....	158
18.3.2	Travaux, constructions et usages spécifiquement prohibés.....	159
18.3.3	Cas spécifiques en milieu forestier dans les zones agricoles (type "A").....	159
18.4	Cas d'exception.....	159
438-00/Art. 3	NORMES APPLICABLES AUX PLAINES INONDABLES	160
19.1	Identification des plaines inondables	160
19.2	Restrictions et interdictions applicables aux plaines inondables	160
19.2.1	Installations septiques	161
19.2.2	(Abrogé)	161
19.2.3	Réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire.....	161
19.2.4	Surélévation des terrains.....	162
19.2.5	Construction, agrandissement, modification, rénovation et reconstruction d'un bâtiment ou d'un usage existant.....	163
19.3	Cas d'exception et procédure de dérogation	165
19.3.1	Cas d'exception.....	165
19.3.2	Procédure de dérogation	166
19.4	Constructions et implantations dérogatoires et droits acquis pour les plaines inondables	166
19.4.1	Droits acquis	166
19.4.2	Perte de droits acquis.....	166
506-03/Art. 2	ZONES À RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN.....	172
20.1	Zones de mouvements de terrain	172
20.1.1	Identification de zones à risques de mouvements de terrain	172
20.1.2	Construction et ouvrage au sol prohibés dans les talus.....	172
20.1.3	Déboisement prohibé et reboisement obligatoire.....	172
20.1.4	Construction, ouvrage au sol et surcharge prohibés au sommet ou sur le replat des talus	174
20.1.5	Construction, ouvrage et travaux à la base des talus	174
20.1.6	Respect des normes/sécurité	174
21	NORMES RELATIVES AUX PRISES D'EAU POTABLE	175
506-03/Art. 3	21.1 (Abrogé)	175
506-03/Art. 4	21.2 (Abrogé)	175
545-04/Art. 3	21.3 Dispositions particulières pour les lieux de captage alimentant plus de vingt personnes	175
611-07/Art. 2;662-09/Art. 2	Terminologie particulière	175
675-10/Art. 4;697-12/Art. 2	Dispositions générales	175
	Dispositions particulières.....	176

22	NORMES RELATIVES AUX ACTIVITÉS D'EXTRACTION	178
22.1	Localisation	178
22.1.1	Distance du périmètre d'urbanisation	178
22.1.2	Distance d'une habitation	178
22.1.3	Distance d'un cours d'eau	178
22.1.4	Distance de la voie publique.....	178
22.1.5	Distance d'une ligne de lot	178
22.1.6	Localisation des bâtiments	178
22.2	Écran visuel.....	179
23	NORMES RELATIVES À LA PROTECTION DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION	180
470-02 / Art.2	23.1 Industries en milieu ressource	180
805-19 / Art.2	23.2 Normes relatives à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole	180
821-20 /Art.6	23.2.1 Territoire d'application	180
772-16 / Art. 2	23.2.2 Terminologie particulière	180
805-19 / Art. 3	23.2.3 Usages dérogatoires et droits acquis	182
	23.2.4 Conditions d'implantation et d'agrandissement des installations d'élevage.....	182
	23.2.5 Méthodes de calcul des distances relatives aux installations d'élevage.....	182
532-04/Art 7	24 NORMES PARTICULIÈRES À CERTAINS USAGES	191
643-09/Art.17	24.1 Commerce de vente au détail d'hydrocarbure	191
826-20/Art. 4	24.1.1 Marge de recul avant minimale.....	191
	24.1.2 Marge de recul latérale minimale.....	191
	24.1.3 Marge de recul arrière minimale	191
	24.1.4 Implantation des unités de distribution d'essence (pompes).....	191
	24.1.5 Entrée charretière	192
	24.1.6 Marquise	193
	24.2 Écran tampon	193
	24.3 Ensembles immobiliers	195
	24.3.1 Dispositions générales	195
	24.3.2 Marge de recul avant minimale.....	195
	24.3.3 Marge de recul latérale.....	196
	24.3.4 Marge de recul arrière	196
	24.3.5 Dégagement avant entre les bâtiments principaux	197
	24.3.6 Dégagement latéral entre les bâtiments principaux	197
	24.3.7 Dégagement arrière entre les bâtiments principaux.....	198
	24.3.8 Autres normes.....	198
	24.4 Norme applicable à l'implantation du tout nouvel usage du groupe	198
	habitation (10) localisé à moins de 180 m du centre de l'emprise de l'autoroute	
	24.5 Normes particulières à la fabrication de produits alimentaires et de	199
	boissons complémentaire à la vente au détail, à la restauration et aux débits d boisson	
727-14/Art. 2	25 NORMES RELATIVES AU DÉBOISEMENT.....	200
	25.1 Territoire d'application.....	200
	25.2 Travaux assujettis	200

	25.3	Cartes de référence.....	200
	25.4	Terminologie particulière.....	200
	25.5	Superficie maximale des aires de coupe	203
	25.6	Exceptions liées à la superficie maximale de déboisement.....	203
	25.7	Dispositions applicables aux espaces séparant les aires de coupe	203
	25.8	Protection des Érablières	203
	25.9	Maintien de bandes boisées.....	204
821-20/Art.5	25.9.1	Bande boisée à maintenir en fond de terrain	204
	25.9.2	Bande boisée à maintenir le long des lignes latérales	204
	25.9.3	Bande boisée à maintenir en bordure des voies de circulation publique.....	204
	25.9.4	Exceptions relatives aux bandes boisées	204
	25.10	Dispositions supplémentaires relatives au déboisement effectué à des fins de mise en culture du sol	205
727-14/Art.2	26	CONSTRUCTIONS ET USAGES DÉROGATOIRES	206
	26.1	Dispositions générales	206
	26.2	Cessation d'un usage dérogatoire	206
258-92/Art.1;831-20/Art.2	26.3	Remplacement d'un usage dérogatoire	206
	26.4	Remplacement d'une construction dérogatoire.....	207
	26.5	Non-retour à un usage ou à une construction dérogatoire	207
739-14/Art.2	26.6	Agrandissement d'une construction dérogatoire	208
694-12/Art.2; 739-14/Art.3	26.7	Extension d'un usage dérogatoire (303-94/Art.2; 453-01/Art.11; 692-11/Art.2).....	208
	26.8	Enseignes et panneaux-réclame dérogatoires.....	210
	26.9	Enseignes en relation avec des usages dérogatoires.....	210
727-14/Art. 2	27	SANCTIONS	211
273-93/Art.1	27.1	Dispositions générales	211
273-93/Art.1	27.2	Contravention aux chapitres 18 et 20 du présent règlement	211
	Annexe I	Grilles des usages et des spécifications	
611-07/Art. 5	Annexe II	Aires d'alimentation et de protection des lieux de captage BU-1 et BU-2	
611-07/Art.5 669-09/Art.5 697-12/Art.5	Annexe III	Aires d'alimentation et de protection des lieux de captage FR-1, FR-2, et FR-3	
617-07/Art.3 746-15/Art.2	Annexe IV	Conditions d'implantation des résidences en zone agricole	